

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05.102

**Modification du
tableau des effectifs**

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05.102**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le Président

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite la mise à jour du tableau des effectifs.

1- Direction générale des services / service communication

Un agent affecté au service communication est nommé sur un poste à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Compte tenu du nombre d'heures supplémentaires payées régulièrement au titre de la cellule Accueil où il est affecté, il est envisageable de lui augmenter son temps de travail hebdomadaire de 24 heures à 30 heures.

Cette augmentation permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- Pour le service :
 - amélioration de l'organisation et du fonctionnement de la cellule Accueil compte tenu de l'amplitude d'ouverture au public,
 - réduction conséquente des heures supplémentaires de la cellule Accueil afin de réduire l'impact budgétaire,
- Pour l'agent : amélioration de ses conditions de travail, de sa rémunération et de ses droits à la retraite. En effet, il pourrait bénéficier d'une affiliation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) dans la mesure où il dépasserait le seuil légal d'affiliation fixé à 28 heures.

L'incidence financière annuelle de cette mesure serait de + 7 000 € charges comprises.

2- Direction des politiques communautaires / Médiathèque

Par délibération n°279 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a approuvé notamment la création :

- d'un poste d'assistant qualifié chargé de l'acquisition des collections documentaires. L'agent qui serait recruté après sélection par jury est actuellement titulaire du grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe et lauréat du concours d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Afin de permettre sa mutation puis son détachement pour stage d'un an dans l'emploi à pourvoir, il conviendrait de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à l'effectif de la médiathèque. Ce poste serait ensuite supprimé à la titularisation de l'agent dans son grade de détachement.

- d'un poste d'agent du patrimoine de 2^{ème} classe. Toutefois, le candidat retenu par le jury de sélection détient le grade d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe.

Il n'y a pas d'incidence financière supplémentaire à ces mesures par rapport aux crédits prévus au budget.

3- Direction de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine / service Déchets ménagers

En raison de la réussite d'un agent déjà titulaire du grade d'agent de maîtrise au concours de technicien et sur proposition de son directeur, il convient de créer le poste correspondant pour assurer les fonctions de responsable Prévention au service Déchets ménagers.

L'incidence financière serait de + 2 400€/an charges comprises.

4- Direction des ressources humaines

Suite à l'admission d'un agent à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2011, il convient de transformer un poste de rédacteur chef en un poste de rédacteur, au sein de la direction des ressources humaines.

Compte tenu de l'ancienneté de l'agent recruté, il n'y a pas d'incidence financière.

Ces modifications du tableau des effectifs sont rappelées ci dessous :

Direction/Service	Suppression	Nbre	Création	Nbre
Direction générale des services / communication	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à 24 heures	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à 30 heures	1
Direction des politiques communautaires / médiathèque		-	Agent du patrimoine de 1 ^{ère} classe (*)	1
	Agent du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	Agent du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1
Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction / division construction et patrimoine	Agent de maîtrise (*)	1	Technicien territorial	1
Direction des ressources humaines	Rédacteur chef	1	Rédacteur	1

(*) poste supprimé si titularisation au grade supérieur prononcée

Je vous propose :

D'APPROUVER, la modification du tableau des effectifs ci dessus, à compter du 1^{er} juin 2011 et du 1^{er} juillet 2011 pour le poste à la DRH.

DE MODIFIER en outre, ainsi qu'il suit le tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} juin 2011, pour donner suite aux propositions des CAP :

Cat .H.	Suppression	Nbre	Création	Nbre	Direction/service
A	Attaché **	1	Attaché principal	1	DSI
A	Ingénieur **	3	ingénieur principal	3	DECVC/Patrimoine DECVC/Eau potable DSI
A	Professeur classe normale**	2	Professeur hors classe	2	DPC/Conservatoire
B	Adjoint administratif principal de 1ère classe *	-	Rédacteur	2	DFAG/assurance - patrimoine DGS/communication
B	Rédacteur**	3	Rédacteur principal	3	DECVC/ Déchets ménagers DECVC/ assainissement DFAG/secrétariat assemblées

B	Rédacteur ou Rédacteur principal**	5	Rédacteur chef	5	DFAG/Service financier (2) DEVéco DSI DECVC/Patrimoine
B	Agent de maîtrise principal *	-	Technicien	1	DECVC/ Eau potable et assainissement ou DECVC/ Espaces paysagers
B	Technicien **	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	DECVC/ Eau potable et assainissement
B	ETAPS 1 ^{ère} classe**	1	ETAPS hors classe	1	DPC/Nautilus
C	Agent de maîtrise**	2	Agent de maîtrise principal	2	DPSAT / crèche DPC/Nautilus
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe**	1	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} cl.	1	DPSAT / crèche
C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe**	2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	DEVéco DFAG/secrétariat
C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe**	2	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	DECVC/ Déchets ménagers (2) Ou DPSAT / crèche DECVC/ Déchets ménagers
C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe**	10	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10	DECVC/Déchets ménagers (4) DECVC/Eau - asst (4) DECVC/Patrimoine DPC/ Nautilus
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe**	4	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	DECVC/ Eau potable et asst (2) DECVC/ Déchets ménagers (2)
C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe *	-	Agent de maîtrise	1	DECVC/ Déchets ménagers

* détachement pour stage, ces postes seront supprimés à la titularisation

** ces postes seront supprimés seulement si la nomination dans le nouveau grade intervient.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mai 2011	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2011